Sommaire :

1- Hors-classe des certifiés : bilan de la CAPA du 10 juin 2013

2- Hors-classe des agrégés : bilan de la CAPA du 2 mai 2013 et CAPN des 25 au 27 juin 2013

3- Inscriptions au Plan Académique de Formation (PAF)

4- Mutations intra-académiques : CAPA des 18, 19, 20 juin …

5- Contrôle continu au baccalauréat : non aux solutions simplistes !

1) Hors-classe des certifiés : bilan de la CAPA du 10 juin 2013

Le nombre de promus dans notre académie est en baisse d'un peu plus de 4% cette année (339 contre 354 l'an passé alors que le nombre de candidats est en légère hausse (un peu plus de 5000). Rappelons que tous les certifiés à partir du 7ème échelon de la classe normale étaient automatiquement promouvables *(aucune démarche à faire sauf mettre à jour son dossier sur i-prof).* Le barème du dernier promu est 209,9.

Les candidats étaient classés selon un barème qui prend en compte 3 critères, dont le poids peut varier selon les académies :

- la notation (administrative et pédagogique)
- le parcours de carrière (passages au choix ou au grand-choix, exercice en Zep…)
- le parcours professionnel (activités et fonctions spécifiques, investissement dans l'établissement…)

La notation et le parcours de carrière apportent un certain nombre de points. Le parcours professionnel fait l'objet d'une appréciation du recteur, transformée ensuite en bonification de barème dont l'influence est souvent déterminante. En pratique, pour fixer son appréciation, le recteur se base sur les avis rendus par les IPR-IA et les chefs d'établissement.

Pour Aix-Marseille

Notation : notations pédagogiques et administratives formant une note sur 100 au 31.08.2012.

Qualifications et compétences : Échelons au 31/12/2012

Professeurs classe normale : 10 points au 7ème échelon, 20 points au 8ème échelon, 30 points au 9ème échelon,

40 points au 10ème échelon et 70 points au 11ème échelon,

Professeurs bi-admissibles : 20 points aux 7ème, 30 points au 8ème échelon, 40 points au 9ème et 80 points au 11ème échelon 70 points au 10ème échelon

Ancienneté dans le 11ème échelon : 75 points avec 3 ans d'ancienneté et moins de 5 ans ; 80 points avec 5 ans d'ancienneté et plus.

Mode d'accès au 11° échelon : 10 points pour le passage au choix ou au grand choix dans le 11ème échelon

Titres et diplômes *(français ou étranger)* :

- 6 points : titre ou diplôme dont l'obtention requiert, au minimum, quatre années d'études supérieures après le baccalauréat ou homologué niveau I (Maitrise) (non cumulables entre eux) ;

- 8 points : titre ou diplôme dont l'obtention requiert, au minimum, cinq années d'études supérieures après le baccalauréat ou homologué niveau I (DEA, DESS, Master) (non cumulables entre eux) ;

- 10 points : titre ou diplôme dont l'obtention requiert, au minimum, huit années d'études supérieures après le baccalauréat (Doctorat) (non cumulables entre eux).

Affectation en zone prioritaire : 10 points pour 5 années d'exercice ; la durée d'exercice s'apprécie au sein d'un même établissement. Les enseignants affectés dans des ZR depuis plusieurs années consécutives et ayant exercé dans ce type d'établissement peuvent bénéficier de cette bonification.

Parcours professionnel : Une appréciation est émise par le chef d'établissement équivalente à : TRÈS FAVORABLE / FAVORABLE / SANS OPPOSITION / DÉFAVORABLE

Une appréciation est émise par les corps d'inspection équivalente à : TRÈS FAVORABLE / FAVORABLE / SANS OPPOSITION / DÉFAVORABLE

Une bonification académique sera attribuée par M. le Recteur, notamment à l'appui des avis des chefs d'établissement et des corps d'inspection, équivalente à :

EXCELLENT (80 points)

REMARQUABLE (65 points)

TRÈS HONORABLE (50 points)

HONORABLE (35 points)

SATISFAISANT (20 points)

INSUFFISANT (0 point)

Pour le SE-Unsa, cette évaluation pose des problèmes de transparence et d'équité car les critères ne sont pas toujours connus et les modalités d'évaluation peuvent être très variables d'un établissement ou d'une discipline à l'autre.

Dans l'académie d'Aix-Marseille, nous avons informé tous les collègues adhérents et sympathisants des résultats de cette commission. Si vous êtes ni l'un ni l'autre et que vous souhaitez avoir des éléments d'information sur votre dossier, envoyez vos coordonnées à : seunsa-2D-aix-marseille@orange.fr

Le reclassement : si vous êtes nommé à la hors-classe au 1er septembre 2013

Ancienne situation :	certifié(e)	Nouvelle situation :	certifié(e)	hors-classe
Echelon	Indice	Echelon	Indice	Effet financier

11ème avec plus de trois ans d'ancienneté	658	6ème échelon sans ancienneté	741	+ 384 € brut/mois
11ème avec moins de trois ans d'ancienneté	658	5ème échelon avec ancienneté dans le 11ème conservée	695	+ 171 € brut/mois
10ème avec plus de 2 ans 6 mois d'ancienneté	612	5ème échelon sans ancienneté	695	+ 384 € brut/mois
10ème avec mois de 2 ans 6 mois d'ancienneté	612	4ème échelon avec ancienneté dans le 10ème conservée	642	+ 139 € brut/mois
9ème avec plus de 2 ans 6 mois d'ancienneté	567	4ème échelon sans ancienneté	642	+ 347 € brut/mois
9ème avec mois de 2 ans 6 mois d'ancienneté	567	3ème échelon avec ancienneté dans le 10ème conservée	601	+ 157 € brut/mois

…Et pour ceux qui aiment les chiffres… les contingents de promus par académie !!!

Promotions à la hors classe des certifiés - RS 2013-2014

	2013
Promouvables	118 939
Contingent total	8 326
Ratio pro/pro	7%

	contingent 2013
AIX-MARSEILLE	339
AMIENS	227
BESANCON	172
BORDEAUX	410
CAEN	195

CLT-FERRAND	170
CORSE	48
CRETEIL	356
DIJON	206
GRENOBLE	383
GUADELOUPE	109
GUYANE	32
LILLE	544
LIMOGES	101
LYON	339
MARTINIQUE	117
MAYOTTE	39
MONTPELLIER	346
NANCY-METZ	326
NANTES	377
NLE CALEDONIE	20
NICE	251
ORLEANS-TOURS	297
PARIS	345
POITIERS	235
REIMS	173

RENNES	360
REUNION	174
ROUEN	255
STRASBOURG	243
TOULOUSE	350
VERSAILLES	537
Hors académie	250
Total	**8 326**

2) Hors-classe des agrégés : bilan de la CAPA du 2 mai 2013 et CAPN du 25 au 27 juin

272 propositions académiques ont été transmises au Ministère à l'issue de la CAPA d'accès à la hors-classe des agrégés du 2 mai 2013 en vue de la CAPN qui se tiendra **les 25, 26 et 27 juin prochains**. Les collègues du 7e au 11e échelon étaient promouvables. Si vous êtes parmi les proposés de l'académie envoyez-nous rapidement votre fiche syndicale afin que nous puissions suivre votre dossier à : seunsa-2D-aix-marseille@orange.fr . On peut estimer à une centaine, le nombre de collègues de notre académie qui accèderont à la hors-classe à la rentrée prochaine.

3) Inscriptions Plan Académique de Formation (PAF)

Le plan académique de formation 2013/2014 est accessible à la consultation sur le site internet académique. Il regroupe l'ensemble des formations proposées notamment aux personnels enseignants, d'éducation et d'orientation, titulaires ou non.

Dans l'objectif de faciliter l'intégration des personnels précaires au sein de la Fonction publique, des préparations aux concours internes y sont proposées. Attention ! Les dates d'ouverture et de clôture des inscriptions pour ces préparations sont

différentes de celles retenues pour les autres formations.

Une carte du plan académique de formation est accessible **ICI** D'autres formations éligibles aux DIF ou pas sont également accessibles pour la rentrée prochaine 2013/14.

4) Mutations intra-académiques : CAPA des 18, 19, 20 juin

Les commissions auront lieu sur trois jours par discipline. Nous vous informerons le jour même par sms ou téléphone du résultat. Que ceux qui auraient omis de nous transmettre leur dossier le fasse rapidement…

5) Contrôle continu au baccalauréat : non aux solutions simplistes !

Le baccalauréat est un examen inadapté. Conçu à l'époque où une petite minorité accédait à ce niveau, il ne répond plus aux besoins et peut même être considéré comme un obstacle à une plus grande réussite des jeunes Français dans l'enseignement supérieur. Il doit être réformé.

Mais nous devons nous méfier des propositions simplistes, motivées par les soucis d'économie – pas forcément illégitimes – et par une volonté de simplifier la gestion des flux. Le recours au contrôle continu en lieu et place des épreuves terminales ou des épreuves en cours de formation est l'exemple même de la fausse bonne idée pour peu qu'on se soucie de la qualité des acquis des élèves et de la réduction des inégalités sociales de réussite scolaire. Cette proposition fait l'impasse sur tous les défauts de l'évaluation traditionnelle : biais de notation, utilisation de l'évaluation à des fins de régulation des comportements, confusion entre évaluation formative et évaluation certificative, constante macabre en lien avec la fonction de classement de la notation sur 20,… De plus, elle ne remet pas en cause les objectifs de la formation au lycée et s'accommode aussi bien de l'encyclopédisme et de la focalisation sur la restitution de connaissances que les épreuves terminales. Elle rend même possible, en réduisant le coût du bac, le maintien d'un statu quo préjudiciable aux élèves alors que les difficultés d'organisation des épreuves terminales commençaient à l'ébranler.

Pour le SE-Unsa, le bac doit être allégé : seules les disciplines caractéristiques de chaque parcours doivent être évaluées par une épreuve terminale à caractère national. Le bac doit valider les compétences linguistiques, technologiques, artistiques et professionnelles. Il doit aussi valider les compétences d'apprentissage des élèves : compétences méthodologiques, capacités d'auto-évaluation, capacités à réaliser des projets individuels et collectifs. Ces compétences ne peuvent pas être évaluées par une épreuve nationale terminale et elles ne sont pas plus évaluées par le contrôle continu tel qu'il est pratiqué actuellement. Seule une évaluation certificative en cours

de formation – aux modalités revues pour en réduire la complexité de mise en œuvre - associée à une réorientation du programme de formation permettra aux lycéens d'acquérir les compétences dont ils auront besoin pour réussir leur parcours de formation dans l'enseignement supérieur et dans leur vie personnelle.